L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 12 JANVIER 1847.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE,
No. 81, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 12 JANVIER.

Hier au soir, à neuf heures, la malle de la Mobile n'était pas encore arrivée.

Message du Gouverneur.

Le message du Gouverneur I. Johnson que l'on trouvera plus loin, est un document qui, du moins en anglais, est élégamment écrit. Malgré les trois colonnes qu'il remplit, il ne lit ainsi fatigue, et l'on arrive au bout sans trop s'être aperçu de sa longueur. C'est déjà un grand mérite; mais ce n'est pas le seul qu'on y puisse signaler. Il renferme, notamment en ce qui touche les volontaires, des observations pleines de justesse et qui prouvent combien M. Johnson est accessible aux véritables sentiments d'humanité. Ces observations seules suffiraient à nous faire abondre d'autres passages où nous aurions de la peine à nous ranger du même côté que le Gouverneur. Mais voyons rapidement les différents points qu'il a touchés.

La guerre, bien entendu, forme l'exorde du message, et ici l'adhésion'la plus complète, la plus absolue, est accordée aux actes et aux vues du Président des Etats-Unis sur ce sujet. "Nos griefs, dit-il, ont été exposés si clairement et si pleinement dans la communication officielle du Président au Congrès, que ce serait peine perdue d'essayer d'ajouter quelque chose à cette puissante et victorieuse défense de la nécessité de la guerre et de la justice de notre cause." Et ce pour, M. Johnson rend bonne et franche justice à la conduite tenue par la population Louisianaise dans les diverses phases des hostilités. Il se lance à ce propos dans quelques considérations générales qui frisent un peu la poésie; aussi il veut dans l'élan spontané qui a porté tant de volontaires sur les rives du Rio Grande une preuve que nous n'aurons jamais besoin d'armée permanente; en outre il prévoit que la puissance absorbante de nos institutions pourra bien quelque jour englober tout le continent; mais les conquêtes incessantes de la propagande américaine ne doivent pas faire accuser d'ambition les autorités nationales.

De la poésie nous tombe sous bientôt dans le domaine des faits réels et M. Johnson les expose avec beaucoup de clarté et de justesse. Malgré les quelques difficultés que l'on a rencontrées, le nouveau régiment des volontaires de la Louisiane est complétement organisé; il attend au Fort Jackson l'ordre de se mettre en marche. Les dépenses, causées à l'Etat par l'envoi des premiers volontaires, sont en bonne voie de liquidation. Le gouvernement général a mis un louable empressement à couvrir le trésor de notre Etat; les derniers comptes à régler le seront sans difficulté et ne portent que sur des sommes relativement insignifiantes.

Le gouverneur n'aborde qu'avec une extrême réserve le licenciement des volontaires qui a causé un si profond mécontentement; il n'a pas un mot de blame, pas même une allusion à la légèreté de l'administration en cette circonstance. On ne peut guère y demander que une manifestation formelle, c'est été trop exiger, et d'ailleurs on est tout disposé à lui pardonner son silence à ce sujet, quand on voit avec quelle sollicitude il recommande à la Législature de réparer autant que faire se pourra, les maux qu'ont endurés les malheureux volontaires. Il réclame tout à la fois de nos représentants une action directe et une action indirecte: "Secourez par vous-mêmes, leur dit-il, et demandez en même temps le secours du Congrès." Nous le répétons, on ne saurait trop applaudir à des suggestions aussi pleines d'humanité.

Avant de quitter les affaires de la guerre, il faisait bon parler un peu de la milice, et M. Johnson, après avoir fait remarquer l'inutilité des dépenses nécessitées par le vote du Congrès pour l'armement des milices des divers Etats, demande s'il ne serait pas convenable que la Louisiane se chargeât elle-même de subvenir à cette insuffisance. Il fait d'ailleurs pour l'affirmative.

L'hôpital de Charité a rendu cette année de grands services; il mérite toute la bienveillance de la Législature d'Etat, qui devrait même appliquer à son aide la justice du Congrès. Notre hôpital en effet, tire principalement consacre à recevoir les malades revenus de l'armée. Toute la charge ne devrait pas retomber sur nous, et la Législature nationale devrait aussi se hâter de faire compléter l'hôpital de la Marine qui serait un grand allégement pour celui de Charité.

M. Johnson fausse sur l'organisation des écoles publiques dans tout l'Etat et sur la création d'un surintendant général de l'instruction. La création du système ne suffit pas, il faut l'homme pour le mettre en activité; et celui que demande le gouverneur nous paraît difficile à trouver. Il veut en lui trop de perfection.

La situation du pénitentiaire est excellente sous le régime actuel, il donne de beaux bénéfices aux termiers; et quand leur bail expirera, on ferait bien d'appliquer les produits que l'on aura de cet établissement à la création d'un hospice des aliénés.

Le pénitentiaire en excellent état il avait en caisse le 31 décembre $391,780 61, c'est-à-dire 166,755 61 de plus que l'année précédente à pareille époque. La dette de l'Etat est de $1,293,000; et rien ne prouve sur ce point, car on n'en a rien à en remboursé avant 1848. Cela laisse de la marge.

En terminant, M. Johnson rend à la mémoire d'Alexandre Barrow un digne hommage, et l'on ne pouvait plus convenablement finir le message, car les éloges que le gouverneur donne à celui que nous regrettons, portent une vive empreinte de sincérité et de conviction.

LÉGISLATURE

Lundi, 11 janvier 1847.

SÉNAT — Le Sénat se réunit à midi, conformément à l'ajournement. — Le lieutenant gouverneur prend le fauteuil et prononce le discours d'ouverture. M. Dupré, élu sénateur par les paroisses de St. Landry et de Caïcasiu; Bienfait, par les paroisses Caldwell, Franklin et Catahoula, et Young par la paroisse de Natchitoches, sont successivement appelés au tuteuil et prêtent le serment constitutionnel entre les mains du président. M. Ledoux, secrétaire particulier du gouverneur, transmet au Sénat le message annuel de Son Excellence. On en ordonne l'impression.

Le lieutenant-gouverneur soumet au Sénat les retours d'élection reçus par le secrétaire d'Etat, des différentes paroisses où l'on a élu des sénateurs depuis l'ajournement de la législature. Ces retours électoraux sont renvoyés au comité des élections. — Le Sénat s'ajourne à ce matin, dix heures.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS. — Lundi, 11 janvier 1847. — La chambre des représentants de la Louisiane se réunit à midi, conformément à l'ajournement. M. Preston W. Farrar, est appelé à occuper provisoirement le fauteuil. Soixante-dix membres répondent à l'appel. Les membres élus dans l'intervalle de la session viennent prêter entre les mains du président par intérim le serment requis par la constitution. Cela fait, la chambre procède à l'élection d'un président ou orateur (*speaker*). MM. Farrar, Bordelon, Moise, Reed et Philips sont désignés comme candidats au fauteuil. Au premier scrutin, M. Farrar obtient 24 voix, M. Bordelon, 16, M. Philips, 13, M. Moise, 10 et M. Reed, 9.— Au second scrutin, M. Preston W. Farrar, un des représentans whigs de la Nouvelle-Orléans, obtient 40 voix, et M. Philips, locofoco, en obtient 30.—M. Farrar, de la Nouvelle-Orléans, est par conséquent déclaré dûment élu orateur (*speaker*) de la chambre des représentans. Après avoir prêté le serment constitutionnel entre les mains de M. Williams, d'Ascension, le doyen d'âge de la chambre, M. Preston W. Farrar adresse à ses collègues le discours suivant:

Messieurs de la Chambre des Représentans;

Ce n'est pas sans émotion que je parais devant vous dans la circonstance présente. Je ne dissimulerai pas ma satisfaction en me voyant l'objet d'une marque d'estime et de confiance, comme celle que vous venez de m'accorder. Soyez assurés, messieurs, que je n'ignore pas les devoirs que m'impose votre honorable suffrage, et croyez que je m'efforcerai de les remplir consciencieusement.

Je sais bien que je n'apporterai pas dans l'exercice de mes devoirs de président de cette chambre, une capacité et une expérience irréprochables, mais ce que j'en possède sera employé à diriger avec sagesse les délibérations de cette assemblée.

Je puis cependant promettre une chose; c'est de remplir tous les devoirs qui me sont imposés, ici, sans me laisser influencer par les hommes ou les partis, et en vue seul de l'intérêt public. J'aurai également égard à l'ordre qui doit régner dans cette chambre, et à l'impartialité à laquelle chaque membre a droit de la part du président.

Je vous, messieurs, prendre vos délibérations avec l'espoir d'obtenir votre co-opération, ainsi que votre indulgence pour les erreurs que je pourrai commettre. Je sais en même temps persuadé que vous êtes tous pénétrés de cette idée, que le meilleur moyen de mener nos travaux à bonne fin, est de nous conformer strictement aux règlements parlementaires que nous avons adoptés.

M. Farrar termine cette courte allocution par quelques paroles bien senties, et se rassied au milieu des applaudissemens.

On apprend, est venue aller annoncer au gouverneur, que la chambre s'est organisée et est prête à recevoir le message de son excellence. Ce message est transmis peu après à la chambre, qui en ordonne l'impression et le renvoie ensuite à lecture. — La chambre s'ajourne à ce matin, 10 heures.

MESSAGE

De Son Excellence le Gouverneur Johnson, à la Législature, le 11 Janvier 1847.

Messieurs du Sénat
et de la Chambre des Représentants.

Lorsqu'en vous ajournant le premier de juin vous convintes de vous réunir aujourd'hui, c'était pour reprendre sous des auspices plus favorables, un travail que vous n'avez pu achever durant la première session de la première Législature à convoquer sous l'empire de la nouvelle constitution, et afin de revoir et de corriger, grâce à cette expérience vous en aurait appris au sein de vos lois, celles de vos œuvres qui ne sont pas aussi parfaites que vous devez le désirer.

Il serait donc hors de propos de vous recommander l'examen de maintes mesures de législation générale, qui ne se rapportent en aucune manière à l'objet de votre ajournement, bien qu'elles soient en elles-mêmes de la plus haute importance, entièrement liées aux plus chers intérêts de l'Etat, et de nature à réclamer plus tard toute votre attention, ainsi que celle de vos successeurs durant les périodes constitutionnelles des sessions à venir.

Il me flatte, Messieurs, de ne pouvoir vous annoncer la paix avec le Mexique. La guerre continue, et vous savez quels motifs nous y ont forcés! Il gouvernement et un peuple qui ne sont pas assez éclairés pour comprendre la juste valeur des obligations que contractent entr'elles les nations civilisées et indépendantes, et desquels on peut dire qu'ils sont encore trop faibles pour en forcer l'accomplissement, lors même qu'ils seraient disposés à le vouloir, se sont rendus coupables envers nous concitoyens d'une suite non interrompue d'outrages, de spoliations et d'indignités que notre honneur national ne nous permettait plus de souffrir. L'indulgence sans bornes de notre gouvernement n'a été pour eux qu'un motif constant d'aggraver leurs torts; ils ont rejeté avec opiniâtreté les propositions de paix que nous leur avons faites tant et tant de fois, refusé sous les plus spécieux prétextes, de recevoir l'ambassadeur que nous leur envoyions comme un messager d'autant plus pacifique qu'il était investi de tous les pouvoirs qu'une conciliation sincère et véritable rendait nécessaires, envahi notre territoire et enfin attaqué notre armée d'occupation!!! Mais le Président a exposé ces griefs avec tant de clarté et tant de précision dans son message au Congrès, qu'il y aurait témérité de ma part à vouloir ajouter quoique ce soit à cette apologie si concluante et si triomphante de la nécessité de la guerre que nous soutenons, et de la justice de notre cause.

Vous ne du siège de la guerre, et par cela seul, dans une position qui lui permet de répondre plus promptement que les autres Etats, aux appels du général qui commande l'armée d'occupation, la Louisiane y a répondu avec un zèle dont elle qu'entièrement, dont toute l'Union a dignement apprécié le mérite et les effets. Et comment ne pas lui rendre ce juste tribut de louanges! En vue de cette nécessité soudaine et pressante qui demandait de l'or et des hommes, elle a apporté sans délai comme sans réserve ses enfants et son trésor.

Il est vrai que le Congrès, prompt à reconnaître un service si louable, a ordonné, par une loi spéciale, le remboursement des fonds que la Louisiane avait avancés, et que l'Exécutif aussi que les autorités subordonnées ont usé de leur pouvoir discrétionnaire pour régler tous les comptes que cette mentionnait, et pour les liquider d'après l'esprit de libéralité et de générosité qui la dicta: mais encore faut-il dire que cet acte du Congrès est une preuve nouvelle et frappante de l'organisation prodigieuse de notre système fédéral, qui ne se prête pas toujours aux exigences rares et soudaines de la guerre qu'au mouvement normal dont le résultat, en temps de paix, est de développer à un degré que l'on n'a pas encore atteint nous les autres formes de gouvernement, tous ses éléments de notre prospérité publique et individuelle.

Un Etat souverain, mais faible si l'on considère sa population et ses ressources, comprend que les distances sont trop grandes pour qu'on puisse patiemment attendre la décision du gouvernement fédéral, et le voile qu'il se présente, a une rapidité et un zèle inouïs, et courageuse confiance, qui dans un laps de temps dont la brièveté paraîtra pour incroyable, équipe et dépêche vers une terre étrangère, des forces supérieures à celles que l'Ère de la patrie eut nous ses ordres dans maintes circonstances critiques de la guerre que couronna notre indépendance.

Cette manifestation de l'énergie calme et insaisissable sommeille à l'abri de nos institutions, dit produire les plus heureux effets en Amérique comme au sein de notre république, car elle nous démontre que nous n'avons que faire de tenir sur pied une puissante armée en temps de paix, et résulte que le peuple ne saurait être plus heureuse influence sur nos relations extérieures, révèle aux autres peuples tout ce qu'il peut y avoir chez nous de moyens de ressources dans le cas d'une guerre offensive ou défensive.

La guerre n'a été pour nous qu'une suite de faits d'armes aussi éclatants que glorieux, et chaque mesure du gouvernement indique qu'il a résolu de la soutenir avec une vigueur qui ne prendra la fin honorable. Nos sacrifices passés, au milieu desquels nos soldats citoyens ont rivalisé de zèle et de courage avec nos troupes régulières, ont pour la garantie des troupes et des victoires qui doivent nous assurer tout ce que nous pouvons désirer, je veux dire une juste indemnité pour les torts qu'on nous a faits, et la certitude qu'on ne les renouvellera pas à l'avenir.

L'histoire des provocations et des aggressions qui ont donné naissance à cette guerre, le besoin absolu dans lequel nous étions d'un armement de terre et de mer au moment même où les Mexicains commencèrent les hostilités, et le vif ardeur que notre gouvernement a si souvent manifesté d'écarter par un arrangement à l'amiable toute cause et tout motif de plaintes, prouvent victorieusement que malgré l'attitude offensive à laquelle on nous a contraints, nous n'avons eu ni de sommes, comme quelques-uns ont affecté de le croire, sévère et exaspérés par l'ambitieux sentiment de la conquête.

Il se peut que la guerre soit pour le Mexique une nécessité qui tend à l'affinacher des calamités que lui causent le despotisme militaire, et à le pilader par ce moyen, dans un rang plus élevé entre les nations civilisées, comme il se peut que l'honneur de notre république soit destiné à le guide et plus encore à le stimuler, le mouvement irrésistible et ferme de l'esprit d'entreprise qui domine l'Amérique du Nord, et à ne rencontrer d'autres limites que celles de ce vaste continent à ses que des institutions, à force de s'étendre, en durant regénère toute la face, mais certainement, il ne faudrait pas chercher dans ce grave événement un motif de soupçonner nos autorités nationales d'une ambition coupable.

Le 26 novembre dernier, j'ai reçu du président, par l'entremise du secrétaire de la guerre, l'ordre de lever un régiment d'infanterie dans l'Etat aussi promptement que possible, et de le tenir prêt pour le service de l'Union pendant la guerre avec le Mexique. Rien ne serait plus de vous raconter et de vous expliquer pourquoi je me suis empressé d'obéir à la voix du patriotisme dans cette circonstance, et de me conformer aux ordres légitimes du président. Je n'attache point d'importance à l'accomplissement d'un devoir aussi sacré qu'indispensable. Mais j'éprouve un vrai plaisir à pouvoir vous apprendre que si les enrôlements n'ont pas causé de difficultés sérieuses qu'à l'époque du premier appel, ce régiment est maintenant bien organisé, parfaitement équipé, régulièrement admis au service des Etats-Unis depuis plus de quinze jours, et qu'il attend maintenant avec impatience, au fort Jackson, l'ordre de le mettre en marche.

Comme il n'y a pas de loi du congrès qui autorise le gouvernement à reconnaître des volontaires de droit de demander des subsides et un logement avant qu'ils soient régulièrement enrôlés et considérés, par ce moyen, comme soldats de la république, c'est à cette cause qu'il faut principalement attribuer la difficulté qu'on a eu à lever ce régiment. Les dépenses préliminaires qui deviennent alors indispensables sont provisoirement couvertes par la législature d'Etat si elle est en session, par les corporations municipales si elles peuvent y suffire, ou par des contributions particulières. Or, c'est à celles-ci qu'il a fallu recourir, et l'on a confié le produit des souscriptions, qui attestent de la libéralité de nos concitoyens, à un comité responsable qui, je n'en doute pas, pourvoira avec autant de prudence que de zèle aux besoins des officiers et des fournisseurs, et à la conservation des reçus et des documents que l'on présentera en temps convenable à la législature comme devant servir de base à l'allocation qu'il faudra faire pour rembourser ces dépenses avancées. C'est pour quoi je vous recommande de passer une loi à cet effet dès que vous serez en possession des pièces nécessaires.

Le congrès est obligé, je crois, de prévenir le retour de difficultés semblables; et s'il est vrai que toute législation consiste à choisir un mal de préférence à l'autre, le moins qu'il puisse entreprendre dans ces questions de dépenses extraordinaires, est de s'en occuper et d'y pourvoir immédiatement.

Une loi à l'effet de limiter les dépenses aux coupures déjà entreprises, et de fixer dans l'avenir les sommes à dépenser, pour l'armement de chaque compagnie, mettrait, suivant moi, le gouvernement à l'abri de toute fraude et de toute supercherie.

Cependant notre Etat sera toujours prêt à répondre avec un sentiment de patriotisme qui embrasse l'Union tout entière, aux demandes de troupes qui lui seront faites par les autorités compétentes.

La prise de Tampico par une partie de nos forces navales, nous a contraint à prendre des mesures à nos expéditives qu'énergiques pour nous procurer les hommes et les armes nécessaires à la défense de cette place dont la possession est, comme on l'a parfaitement compris, de la plus haute importance pour les opérations à venir de nos armées dans le Mexique. Ainsi le commodore Perry ne s'en rapporte jamais aux caprices de la fortune, ne nous eût pas plus qu'il demandé six pièces de six et deux obusiers avec les munitions et les ressources qui en dépendent, que l'on s'empresse de les lui envoyer.

Les pièces et les munitions dont on a eu soin de garder l'inventaire, seront rendues à notre arsenal aussitôt que l'on pourra, sans inconvénient et sans danger, s'en dispenser au service de la république.

J'ai maintenant l'honneur de vous informer que conformément à votre résolution du 14 mai, j'ai fait transmettre à nos délégués au congrès d'Etat, avec pièces à l'appui, des diverses sommes que l'Etat a dépensées jusqu'en 35 jain, pour lever et équiper les troupes que nécessitait le service de l'Union dans la guerre avec le Mexique; et comme cette mission requérait un homme capable, je l'ai confiée au major Eastland qui s'est vaguer à l'accomplir et à s'entendre avec le gouvernement fédéral pour régler nos demandes. Le montant des réclamations qu'il a présentées au département qu'on doit, dit-il, s'élever à $[illegible] 705 14 cts, et il ajoute même le trésorier, qui a adressé à ce sujet, un mémoire, les sommes de Washington ont été [illegible] $[illegible] 91 cts, d'où il suit que la recommandation des agents de l'Etat est maintenant de $[illegible] 05 cts. Entre les réclamations que j'ai mentionnées, il en est une de $2,025 55 cts dont le paiement est différé parce qu'à ce que le gouvernement d'Etat auquel on l'a renvoyé ait fourni de plus amples preuves à l'appui, et une autre de $75 50 cts, qu'on a rejeté sans condition.

J'ai reçu en diverses sommes, durant le mois d'août et la part des autorités de Washington, $265,498 70 cts en paiement de l'intérêt et des créances reconnues: mais il y faut ajouter une somme de $310 40 cts portée au compte de MM. Eastland et Lacoste, ce qui me rend en tout, comptable de $265,558 60 cts.

Entre ce montant et celui que réclame le gouvernement d'Etat y compris les intérêts qu'on nous a accordés, il existe un déficit de $91 45 c. dont je n'ai pas découvert la cause; mais en ce qui touche ma responsabilité, j'en suis relevé, dès par le montant de la créance de $3225 65 cts dont le paiement est différé et dont on a remis plus amples preuves à l'honorable E. Lasère pour la faire régler au département de la guerre; 3o par le montant de $18 50 cts qu'on a rejeté sans condition; 3o par le montant de $102,512 68 cts payés en intérêt et principal sur les bons de l'Etat; 4o par le montant de $97 07 cts versés dans le trésor et dont on ne trouve crédité dans le rapport du trésorier; 5o, par le montant de $111,123 05 cts payés en novembre à divers créanciers de l'Etat qu'on n'avait pu satisfaire en mai et juin faute de fonds, et dont les réclamations ont été confiées avec les pièces à l'appui, à l'hon. E. Lasère pour les faire régler à Washington; 6o enfin par le montant de $1,993 71 cts payés au major (G. W. Smith, au colonel C. K. Johnson et au major Dashiel, quartier-maître au service des Etats-Unis, pour erreurs commises dans les comptes du gouvernement fédéral, et d'après la supposition qu'elles l'ont été par des officiers de l'Etat. Il sera d'ailleurs facile d'en comprendre le caractère à l'aide des copies des demandes et pièces à l'appui que j'ai en ma possession, les originaux ayant été remis à M. Lasère pour faire valoir la réclamation à Washington.

Les diverses sommes que j'ai énumérées plus haut, embrassent dans leur total et en y comprenant les intérêts, la somme pleine et entière dont le major Eastland avait à réclamer le paiement à Washington, sauf le déficit non encore expliqué auquel j'ai fait allusion.

Sur le montant qui m'est payé les autorités fédérales, j'ai retenu $3025 65 cts, qui, également, vous le verrez, la créance différée et dont la liquidation, si elle a lieu comme tout me porte à croire, coûtera pour moi un surplus de $2915 70 cts. Mais en retenant cette somme dans la pensée de régler plus facilement avec les autorités fédérales, j'ai cru devoir la porter à leur crédit comme faisant partie de l'argent qui, depuis de laquelle on leur a, suivant ce que j'en ai dit, envoyé de plus amples preuves.

Les derniers avis que j'ai reçus de Washington, me portent à espérer que le reste des réclamations de l'Etat qui se monte à $16,142 41 cts. et qu'on a confié à M. Lasère, sera bientôt réglé, soit qu'on nous en tienne un compte entier ou qu'on n'en veuille reconnaître qu'une partie. Aussi les autorités et le peuple de l'Etat doivent-ils se montrer sans cesse reconnaissants pour la sollicitude non moins heureuse qu'active avec laquelle il s'est occupé de nos intérêts: mais pour ce qui regarde les services constants et laborieux du major Eastland, je me fais un devoir de les mentionner à la législature, dans l'espoir qu'elle prendra en considération la position sociale de cet officier et qu'elle n'hésitera pas à lui accorder une libérale compensation.

Il est, je pense, inutile d'entrer dans le détail des circonstances qui occasionnèrent le débandement des volontaires de la Louisiane et proximement dans ce mécontentement dans l'esprit public. Quelques observations touchant les services qu'il est en votre pouvoir de leur rendre, seront à la fois plus sages et plus intéressantes.

On a vu un grand nombre de ces braves et bons citoyens revenir dans leurs foyers le cœur navré et réduits à un état qui ne faisait que trop connaître combien misérable était la pitance qu'ils avaient reçue en échange de leurs grands sacrifices. Rien ne saurait peindre la confusion et l'effroi qui les saisirent lorsqu'on leur dit que les sommes portées aux comptes de leurs compagnies étaient épuisées depuis deux mois. Mais la pitié qu'ils leur revenait et les constituant débiteurs du gouvernement, tandis que pour les autres, elles se trouvaient tellement réduites qu'ils n'avaient presque plus rien à recevoir.

Sans doute il faudra expliquer ce malheureux état de choses par la hâte, l'entraînement et l'inexpérience qui devaient accompagner les premiers mouvements de la milice dans notre pays, au commencement des hostilités qui parurent nous surprendre après le repos d'une paix non moins heureuse que longue: mais je suis bien persuadé qu'une recherche scrupuleuse de toutes les causes qui l'ont produit nous mettrait à découvrir des faits qui ne prouveront que trop clairement qu'au lieu de respecter religieusement les droits des volontaires, on en a eu, au contraire, scélérat abuse. C'est mon devoir de le dire, bien qu'il puisse se rencontrer des causes suffisamment justes, dans le but de pallier une aussi grave offense, n'hésiterait point à affirmer qu'elle fut commise moins dans l'intention de violer des droits qu'on a, dans tous les temps, se nous comptés sants et sacrés, que pour se livrer à une sorte de *pillage légalement* sur le Trésor de l'Etat alors que de toute ou des enquêtes suivant pu occasionner un délai parricide.

Le montant de $[illegible] 87 1/2 qui est porté au compte de la compagnie du capitaine Kennedy dans le rapport du trésorier, est un exemple de l'appui des torts dont on soupçonne l'existence. Il résulte du nombre des articles de même nature, qu'on a reçus pour l'usage de cette compagnie et qu'on a porté en compte dans les mémoires, que l'on a eu pour mission de recevoir quatre-vingt-quinze hommes et que l'Etat les a payés, bien que le cahier d'enrolement dépose au bureau de l'adjudant-général démontre que le nombre de ses hommes ne dépassa jamais soixante-douze hommes en tout. Si donc on divise le montant porté au compte de cette compagnie pour les vêtements, par le nombre réel de ses hommes, on trouvera que le vêtement de chacun d'eux coûte $39 79, ce qui donne $18 79 de plus qu'une paie de six mois.

Aussi la question prit-elle dès lors un aspect assez grave pour qu'en dépit la nécessité d'en enquêter; mais on ne put rien découvrir de bien important faute de comptes et pièces à l'appui qu'on avait, conformément à votre résolution, envoyés à Washington pour y présenter les justes réclamations de l'Etat. Il est donc, j'ai dire, du devoir de la Législature, par cela seul qu'on n'est procuré et qu'on a distribué les vêtements des volontaires sous les auspices de l'Etat et que les Etats-Unis ont remboursé la valeur après avoir approuvé les comptes qu'il en a donnés, d'établir une enquête qui aura, du moins, pour effet de démontrer qu'on a tout entreprit pour faire justice de torts si criants et si fortement motivés.

Et afin qu'il vous fût plus facile d'y réussir, j'ai pris, il y a près de deux mois, le secrétaire de la guerre de m'envoyer des copies des comptes et des pièces à l'appui dans le cas où il ne pourrait me faire parvenir les originaux. On m'annonce que le jour du premier jour de décembre on a commencé ces copies, et si on ne nous les a pas encore envoyées, c'est sans doute qu'un surcroît d'affaires dans les bureaux de comptabilité où ces divers documens sont enregistrés, n'a pas permis de les faire à temps: mais je les attends de jour en jour, et je m'empresserai de vous les communiquer aussitôt qu'elles me parviendront.

Plusieurs officiers se plaignent également de ce qu'on a porté à leur compte, dans les états du gouvernement général, des sommes employées aux dépenses contingentes du recrutement, et de ce que les quartier-maîtres du lieu les ont retenues, conformément à des instructions spéciales, sur leurs créances contre le gouvernement général.

N'est-ce pas une mesure aussi neuve que dure d'exiger ainsi de ces officiers le remboursement des dépenses qui étaient destinées à subvenir aux besoins communs; et n'est-il pas été plus convenable de refuser à l'Etat les sommes qu'il a dépensées à cet effet, que de les prélever comme elles le sont sur la solde des officiers? Je l'ai pensé, et c'est pour cela que je m'en suis écrit au Secrétaire de la Guerre qui m'a répondu d'en référer au bureau des Auditeurs où l'on a décidé que ces officiers seraient relevés d'une aussi sévère obligation si l'on faisait valoir une demande pour dépenses actuelles. Mais la nature du service n'oppose à ce moyen, et comme l'on a renvoyé ces comptes à l'Etat, j'espère qu'il prendra des mesures pour faire droit aux plaintes de ces officiers.

Le gouvernement fédéral refuse aussi d'allouer en sa faveur aux quartier-maîtres de régiment et aux aides chirurgiens en second, et donne pour raison le son refus qu'ils n'étaient pas compris dans la réquisition du général Taylor et que d'ailleurs ils n'étaient pas nécessaires. Les autorités de l'Etat ont cependant pensé qu'en agissant ainsi, ils ne les a pas appelés, et que la loi qui pourvoit à la création d'un aumônier par chaque régiment est tombée en désuétude.

Il y a encore un grand nombre d'officiers, de sous-officiers et de soldats qui, par suite d'une inexplicable négligence, n'ont été ni enrôlés, ni déchargés régulièrement, et qui par conséquent n'ont reçu aucune solde du gouvernement. N'est-il pas juste que l'on pourvoie par une loi à leurs justes réclamations? Je le crois, et il me semble que la Législature se trouve dans une grave obligation morale d'y pourvoir, car c'est en conséquence de l'énergie pressante dont elle fit preuve que l'esprit public s'abandonna ici à l'enthousiasme patriotique duquel surgit cet esprit guerrier dont le souffle bannit tous les doutes qu'on pouvait avoir sur les droits de l'autorité, et fit oublier tous les calculs de la prudence.

On m'a remis le sabre d'honneur que la Législature a voté au général Taylor comme gage du respect et de la gratitude qu'on lui doit à cause des glorieux services qu'il a rendus à la patrie sur les champs de bataille. Aussitôt que le général dont on a demandé l'avis, nous fera savoir en quelle circonstance il lui sera agréable de recevoir un présent si beau et si noblement mérité, je m'empresserai de le lui faire remettre. L'inscription suggérée par la Législature orne la défense du sabre; et d'après la pensée d'un citoyen qu'a vivement impressionné le style non moins modeste qu'heureux dans lequel le général Taylor a rendu compte de ses victoires au gouvernement fédéral, on a gravé sur la lame cette belle et profonde épigraphe: "C'est vaincre deux fois que de vaincre la victoire;" "*Bis vincit qui se vincit in victoria vincit.*"

Je sais que le président du comité de milice, homme intelligent et sage, vous a rapporté une loi qui a pour objet de changer radicalement le système défectueux suivant nous sommes encore assujettis; et je pourrai, en obéissant au simple sentiment du devoir, me contenter d'attendre au sein du silence et de la confiance le résultat de vos travaux à cet égard; mais comme le rapport de l'adjudant général sur la milice actuelle de la nation, prouve plus consamment, que jamais le désorganisation sans résultat à leur conséquence et en preuve du premier détment de la force de l'Etat prête bientôt à défendre nationale, ma conscience me manquerait pour ne pas vous dire que ce système de milice ne saurait de vite rendu de services que l'on en attend, et que l'on ne pourvoie à ses